

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

: DECRET N°71-150 du 4 Août 1971

fixant les attributions du Ministre Délégué
à la Présidence du Conseil Présidentiel.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°71-149 du 4 Août 1971, modifiant le Décret n°70-81 du
7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°70-88 du 16 mai 1970, portant création de hauts-Commissariat
VU le Décret n°70-119/CP du 5 juin 1970, portant organisation du Haut-
Commissariat à l'Intérieur et le décret n°70-254/CP du 28 septembre
1970 qui l'a modifié,

DECRETE :

Article 1er.- Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel exerce
ses attributions sous l'autorité du Chef de l'Etat, Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité.

Article 2.- Le Ministre Délégué à la Présidence du Conseil Présidentiel est
chargé de l'Administration Territoriale et de la Sécurité.

Il a sous son autorité :

- la Direction des Affaires Intérieures,
- la Direction de la Sûreté Nationale.

../..

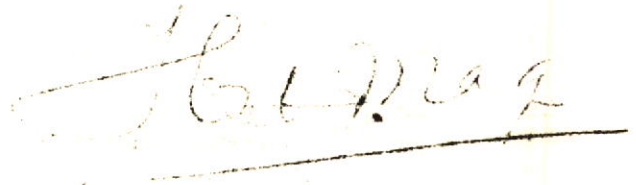
Article 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret N°70-119/CP du 5 juin 1970, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Août 1971

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 10 - MCP 6 - CS 6 - Ministère 12 - MU 2 - SGG 4
DB-CF-DC-Solde-IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 10 - Trésor. 4 - DI 8
Intéressés 2 - DAI 4 - DFP + s/dtions 6 - DGE 4- Officopostel. 1
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6